

Arrêté n°2016-02

- Vu le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté n°3411 de la Présidente de l'Université de Limoges en date du 23 septembre 2016, relatif à l'organisation du scrutin du 17 novembre 2016, en vue de l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges ;
- Vu l'arrêté du Directeur de l'ESPE de l'académie de Limoges, en date du 4 octobre 2016, relatif à l'organisation du scrutin du jeudi 17 novembre 2016 pour l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges.

Le Directeur arrête :

Article 1^{er}

Une section de vote, chargée de l'organisation du scrutin pour l'élection des représentants des usagers au Conseil d'École de l'ESPE de l'académie de Limoges qui se déroulera le jeudi 17 novembre 2016, est constituée sur les sites délocalisés de Guéret et de Tulle.
La section de vote sera ouverte de 8h30 à 14h.

Article 2

Les sections de vote sont composées comme suit :

Site de Guéret

- Président : M Laurent CANTAMESSA
- Assesseurs : Mme Liliane CHARTROU
Mme Céline ZEPHIR

Site de Tulle

- Président : Mme Aïcha POLLET
- Assesseurs : Mme Annabel MAGALHAES
Mme Patricia RIOUX

Article 3

Le Directeur de l'ESPE de l'académie de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 13 octobre 2016

Le Directeur



Jacques MIGOZZI